

Aouste sur Sye, le 20 JUIN 2024

Aux Conseillers Communautaires

Affaire suivie par : Elise Cusey
DGA
ecusey@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89

Nos Réf : EzGEDC241244
Objet : invitation
Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

jeudi 27 juin 2024 à 18h
à la salle des fêtes à Espenel

Ordre du jour :

A. Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil

- DC2024022 : Marché pour un territoire zéro déchet : Etude sur la trajectoire des déchets, la modernisation et l'optimisation du réseau de déchèteries et la structuration de la filière de l'économie circulaire sur la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme,
- DC2024023 : Marche de prestation de formation pour la mise en œuvre du savoir rouler à vélo (SRAV) dans les écoles du territoire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans,
- DC2024024 : Avenant n°1 au marché public de nettoyage des bâtiments petite enfance et du siège social.

B. Décisions prises au dernier Bureau Communautaire

- Actualisation du règlement intérieur de L'ALSH Sainte Euphémie,
- Convention de partenariat entre la Communauté des communes du diois et la CCCPS pour le soutien aux formations BAFA,
- Nouveau règlement de collecte des déchets et de fonctionnement des déchetteries de la CCCPS,
- Lutte contre les frelons asiatiques pour la saison 2024 - convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme - section apicale,
- Proposition de nouvelle grille tarifaire pour la piscine intercommunale à Crest.

C. Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 mai 2024

D. Délibérations

1. Approbation de la charte 2024 - 2039 du Parc Naturel Régional du Vercors,
2. Programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans : 2eme arrêt,
3. Acquisition de la marque « la Vélodrome » et approbation du contrat de cession,
4. Contrat de mandat entre la CCCPS et la CCVD pour transférer et renouveler la marque « LA VELODROME » auprès de L'INPI,
5. Convention financière de reversement entre l'association Dromolib et la CCCPS pour le projet d'étude de déploiement de l'autopartage en Drôme,
6. Modification des tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2025,
7. Création d'un EPIC Office de tourisme intercommunautaire CCCPS et CCVD et approbation des statuts de l'EPIC Office de tourisme Vallée de la Drôme,
8. Convention de refacturation d'un poste de « directeur de projet pour la création d'un EPIC intercommunal du tourisme et de directeur du futur office du tourisme »,

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

9. Vente du lot n°1 de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes située à Crest à Monsieur Damien THOMAS
10. Aides financières locales à la rénovation énergétique des logements,
11. Projet Educatif De Territoire 2024-2027,
12. Convention de soutien à une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées sur la station d'épuration du Crestois,
13. Adhésion à l'association des Utilisateurs du Canal de la Gervanne à la Sye (UCGS),
14. Tarifs d'accès aux déchetteries de la CCCPS pour les professionnels,
15. Convention de mise à disposition du gymnase Armorin par la Région Auvergne – Rhône-Alpes,
16. Financement de l'opération de relamping des équipements sportifs de la CCCPS,
17. Versement d'une subvention à la commune de Piégros La Clastre pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la gestion mutualisée de la restauration scolaire territoriale,
18. BP 3CPS – DM n°1 – Divers.

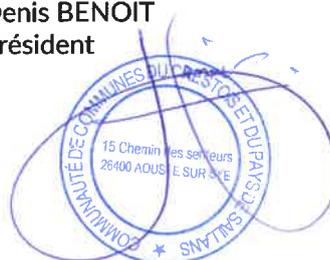
E. Questions diverses

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à autre délégué communautaire. Pour les délégués communautaires des Communes n'ayant qu'un seul délégué, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à votre suppléant.

Toutefois, quelle que soit la catégorie d'EPCI à fiscalité propre et le nombre de conseillers dont dispose chaque commune, il est toujours possible à un conseiller communautaire de donner procuration à un autre membre du Conseil Communautaire par application de l'article L.2121-20 du CGCT.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer,
Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aoust sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE